RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 26 septembre 2025

modifiant l'arrêté du 19 décembre 2022 portant composition du comité consultatif ministériel des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 813-8-1, R. 813-71 et R. 813-72 ;

Vu le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2022 portant composition portant composition du comité consultatif ministériel des personnels enseignants et de documentation mentionnée à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime,

Arrête :

Article 1er

Le tableau figurant sous l'article 2 de l'arrêté du 19 décembre 2022 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

Organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
Fep-CFDT	1. **M. Boris GENTY,** enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, ESPA de Quessoy 2. **Mme Catherine LIATARD** enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, LEAP Guiers-Val d'Ainan 3. **Mme Catherine GIRARDY**, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, UNREP Bourgogne à St Denis les Sens 4. **M. Jean-Christophe LEBLANC**, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LEAP de Pézenas 5**. Mme Cécile RUIZ**, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, LAP de Touscayrats à Verdalle 6. **M. Serge HASTOY**, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LAP Saint Christophe de Saint Pee s/ Nivelle 7**. Mme Stéphanie POTIER**, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, CFPRP de Vaumoise	1. **Mme Florence MAGOUTIER**, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, LEAP st François « La Cadène » de Labège 2.**M. Philippe CALDAS-COSTA**, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, LEAP de Boissay. 3. **M. Laurent LEMARCHANT**, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LPP 'Roc-fleuri' de Ruffec 4**. Mme Christine BAUDOIN-BRIAT**, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LEAP Saltus campus 5. **M. Frédéric ANTON**, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LEPAP 'Schattenmann' à Bouxwiller 6. **Mme Sophie MAUCORPS**, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LAP Tourville de Pont-Audemer 7. **Mme Nathalie LACOSTE**, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, IAHP de Genech

SNEC-CFTC	8. **Mme Estelle CLAVERIE-TICO**, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, LEPAP Beausoleil de Ceret 9. **Mme Sabrina DUFOUR**, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 3e catégorie, LRP La Pelissiere de Tournon sur Rhône	8. **Mme Stéphane PRUDET**, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, ISNAB de Villenave d'Ornon 9. **Ludovic VALERINO** enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie , Institut Saint-Joseph de Limoux
SNEIP-CGT	10. **M. Damien SMAGGHE**, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, LPTAH de Gignac	10. **Mathilde GRANDFILS-SPEYER** enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 4e LEAP de Maubert Fontaine)

Article 2

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 26 septembre 2025

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche
Luc MAURER

